



Mon mari roule sans permis

Par **gigi**, le **06/04/2011** à **08:33**

Bonjour,

J'ai entendu dire qu'on ne devait pas prêter son véhicule à une personne, tout en sachant qu'il n'était plus titulaire de son permis!

Est ce vrai? et quels risques?

J'ai déjà eu mon compte bancaire bloqué suite à une infraction, que je n'avais pas commise, moi, mais mon mari!!!

Etant donné que la voiture est à mon nom et l'assurance également!

J'ai peur qu'on me bloque mon compte, en cas de problèmes plus graves!

Par **corima**, le **06/04/2011** à **09:38**

Bonjour,

Logiquement, non, on ne prête pas son véhicule à une personne si on sait qu'elle n'a pas de permis, c'est une question de responsabilité, et pour vous, et pour lui.

Vous ne savez pas lui dire non !

Je vous l'ai déjà dit, s'il a un accident, il sera le seul responsable pénalement, mais les dégâts sur votre voiture sera à votre charge. Idem pour les amendes pour les fashs par exemple, à moins que vous les contestiez, prouviez que c'était un homme à votre place.